

"Heurs et malheurs de la coopération politique" dans 30 jours d'Europe (Octobre 1981)

Légende: En octobre 1981, le mensuel 30 jours d'Europe dresse un bilan de la coopération politique européenne depuis l'adoption de son principe lors du sommet de La Haye en décembre 1969.

Source: 30 jours d'Europe. dir. de publ. FONTAINE, François ; Réd. Chef CHASTENET, Antoine. Octobre 1981, n° 279. Paris: Service d'information des Communautés européennes.

Copyright: Libre reproduction, mention d'origine obligatoire.

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"heurs_et_malheurs_de_la_cooperation_politique"_dans_30_jours_d_europe_octobre_1981-fr-737f04e3-a1e6-4bea-8379-330916461839.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 16/09/2012

Heurs et malheurs de la coopération politique

Indiscutablement, la coopération politique, pour très discrète qu'elle fut souvent et malgré ses imperfections, n'en constitue pas moins un succès évident pour les Dix.

Que de chemin parcouru, en effet, depuis le 2 décembre 1969 lorsque les Chefs d'Etat et de gouvernement des « Six » chargent les ministres des Affaires étrangères « *d'étudier la meilleure manière de réaliser des progrès dans le domaine de l'unification politique* ». Moins d'un an plus tard, le 27 octobre 1970, au cours d'un déjeuner intergouvernemental à Luxembourg, les « Six » adoptaient officiellement la charte de coopération politique élaborée au pas de charge par le fameux comité « Davignon » au nom de l'actuel vice-président de la Commission européenne alors directeur des Affaires politiques de Belgique. Le texte disait déjà pour évidence que « *les développements actuels des Communautés européennes imposent aux Etats membres la nécessité d'accroître leur coopération politique et, dans une première étape, de se doter des moyens d'harmoniser leurs points de vue en matière de politique internationale. Il est ainsi apparu aux ministres que c'est dans le domaine de la concertation des politiques étrangères qu'il convient de faire porter concrètement les premiers efforts pour manifester aux yeux de tous que l'Europe a une vocation politique* » .

Pratiquement, il était décidé de consacrer deux réunions annuelles des ministres des Affaires étrangères à cette tâche, préparées par quatre réunions d'un comité politique. La première concertation ministérielle se déroula à Munich le 19 novembre 1970. A son ordre du jour, entre autres sujets, « la position de l'Union Soviétique vis-à-vis de l'unification européenne » ... début décembre. Au fil du temps et des expériences, la machine se roda et fut adaptée. Ainsi, le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement du 21 octobre 1972 décida de doubler la fréquence des réunions de coopération politique à tous les niveaux.

S'exprimer d'une seule voix

Aujourd'hui, il est devenu banal de voir les ministres des Affaires étrangères, lors de chacune des réunions mensuelles du Conseil de la Communauté, coiffer pour quelques minutes ou pour quelques heures, leur casquette de « coopération politique » pour s'entretenir des problèmes internationaux de l'heure ou même adopter des prises de position communes sur des sujets brûlants et urgents. Car le plus beau succès sans doute de cette coopération politique a été pour les pays de la Communauté de ne pas se borner à s'écouter mutuellement parler, fut-ce régulièrement et franchement, mais de rechercher systématiquement des possibilités de s'exprimer d'une seule voix sur les affaires du monde.

Des premières crises du Moyen Orient aux conférences sur la sécurité et la coopération en Europe, des événements de Chypre à l'occupation de l'Afghanistan, en passant par les tragédies du Laos et du Cambodge, le dossier de l'Afrique australe ou de la corne de l'Afrique, des événements iraniens et du Salvador, les relations avec les Etats-Unis, etc. : les exemples ne manquent pas et constituent aujourd'hui un bilan assez impressionnant. Les deux fleurons de cette coopération, tout au moins par leur ambition et par leur retentissement international, sont probablement « l'initiative européenne au Moyen Orient » et la proposition lancée formellement à Luxembourg en juin dernier d'une conférence de paix pour l'Afghanistan.

Carences et lacunes

Pourquoi alors aujourd'hui cette manifestation d'insatisfaction ? Presque un sentiment de rendez-vous mal négocié avec l'Histoire ? Deux raisons au moins apparemment.

L'une de forme, pourrait-on dire, l'autre de fond. La première Lord Carrington la cite lui-même : « *Les Dix se sont révélés plus aptes à réagir aux crises qu'à prendre des initiatives pour les devancer ou les résoudre. Parfois, notre réaction a été insuffisante et tardive.* » Simone Veil, Président du Parlement européen, dans un discours prononcé en mai, à l'occasion de la remise du Prix Charlemagne, déplorait de son côté que : « *la coopération politique apparaisse davantage comme manifestant des positions se bornant à prendre en compte les événements écoulés que comme une stratégie définissant à l'avance les positions à prendre à l'égard des événements du monde.* » Il est clair que de telles carences et de telles lacunes reflètent bien les

difficultés qui existent encore de dégager aisément, en temps voulu et de manière significative, une identité de vue entre les Six, les Neuf et désormais les Dix sur des dossiers aussi délicats et aussi variés que ceux qui surgissent sur la table des ministres des Affaires étrangères. Il est tout aussi évident que ces lacunes et ces carences traduisent les limites de la coopération politique dans son expression actuelle.

Les mécanismes de la coopération politique, établis en 1970 sur la base du « Rapport Davignon », traduisent très fidèlement les limites de l'engagement dans la voie de l'unification politique européenne que chaque pays du vieux continent était alors disposé à prendre. Ce débordement du strict domaine économique régi par les Traités de Paris et de Rome ne fut pas, on le sait, la simple mise en pratique timide d'une idée toute nouvelle, mais bien la première mise en oeuvre timide, après maintes tentatives avortées, d'une idée fondamentale - l'union politique - qui avait largement précédé celle qui devait conduire dès 1958 à l'union économique.

La phase préliminaire de l'unification politique

L'Histoire de l'unification européenne est jalonnée de ces tentatives qui vont des nombreux projets de constitution pour l'Europe rédigés entre 1946 et 1954, aux propositions italiennes et allemandes de 1964, aux propositions italienne et belge au sein de l'UED en 1968-69 en passant par le « Plan Fouchet ».

Lorsque fut lancée, voici plus de dix ans maintenant, la coopération politique sous sa forme actuelle, personne ne fut dupe de la modestie de ses ambitions, mais l'un de ses artisans eut néanmoins la satisfaction de déclarer : « *Les Six sont entrés sur la pointe des pieds dans la phase préliminaire de l'unification politique européenne* ». L'entreprise avait précisément pu réussir parce qu'elle n'ambitionnait pas de construire à court terme une communauté politique à côté de la communauté économique.

Depuis, des années se sont écoulées et ce genre de susceptibilités exacerbées se sont émoussées. La Commission européenne y participe désormais pleinement et Simone Veil a souligné que le Parlement européen devait pouvoir jouer un rôle efficace et déterminant dans la coopération politique, même et précisément parce que celle-ci se développe en dehors des Traités.

M.P.